

Arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2017275-0002

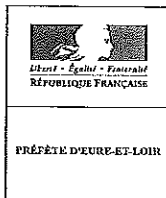
Signé par

Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir

le 02 octobre 2017

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de l'intercommunalité, du conseil et du contrôle de légalité**

**Arrêté portant extension du périmètre de la communauté de communes du Bonnevalais
à la suite de la création de la commune de Dangeau**



PREFECTURE
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de l'intercommunalité, du conseil et du contrôle de légalité

**Arrêté portant extension du périmètre
de la communauté de communes du Bonnevalais
suite à la création de la commune nouvelle de Dangeau**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2113-1 et suivants, L.5214-1 et suivants ;

Vu l'arrêté de la préfète d'Eure-et-Loir n° 98/2017 du 11 septembre 2017 donnant délégation de signature au profit de M. Régis ELBEZ, secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1774 du 5 décembre 2002 modifié portant création de la communauté de communes du Bonnevalais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL-BICCL-2017272-0001 du 29 septembre 2017 portant création de la commune nouvelle de Dangeau par fusion des anciennes communes de Bullou, Dangeau et Mézières-au-Perche ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 1^{er} janvier 2018, la commune nouvelle de Dangeau est rattachée à la communauté de communes du Bonnevalais pour la totalité de son périmètre.

Article 2 : La commune nouvelle de « Dangeau » créée en lieu et place des anciennes communes de Dangeau, Bullou et Mézières-au-Perche entraîne l'extension du périmètre de la communauté de communes du Bonnevalais aux anciennes communes de Bullou et Mézières-au-Perche.

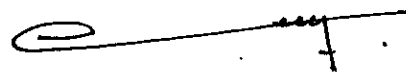


Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir, M. le Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le **02 OCT. 2017**

La Préfète,

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a vertical stroke at the end.

Régis ELBEZ